

TAKE OFF : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE LES COMPTES DE 2021 ET LA DISTRIBUTION D'UN DIVIDENDE DE 0,18 EURO PAR ACTION

- **Maurizio Baldassarini nommé administrateur**
- **Nomination du Conseil des commissaires aux comptes**
- **Autorisation d'achat et de vente d'actions propres approuvées**

Milan, le 28 avril 2022

L'Assemblée générale ordinaire de **TAKE OFF** (TKO:IM), une société opérant dans le commerce de détail de vêtements et d'accessoires pour adultes et enfants, s'est réunie aujourd'hui sous la présidence d'Aldo Piccarreta.

Comptes annuels au 31 décembre 2021 - Approbation et affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2021, en approuvant l'affectation suivante du résultat de l'exercice, qui s'élève à 3 888 637 euros ;

- 112 496 euros à la réserve légale ;
- 963 677 euros au report à nouveau ;
- 2 812 464 euros à titre de dividende par la distribution d'un dividende ordinaire brut égal à 0,18 euro par action, sur les 15 624 800 actions ordinaires en circulation, nettes des actions propres en portefeuille.

Le détachement du coupon n° 1 aura lieu le 2 mai 2022 (date d'enregistrement du 3 mai 2022) et le dividende sera payé le 4 mai 2022.

Principaux résultats consolidés au 31 décembre 2021

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 26,4 millions d'euros, en hausse de 25% par rapport aux 21,2 millions d'euros de 2020.

L'EBITDA s'est élevé à 9,5 millions d'euros, en hausse de 47 % par rapport aux 6,5 millions d'euros de 2020, avec une marge d'EBITDA de 36,1 %, une amélioration significative par rapport aux 30,7 % de 2020. L'EBIT s'est élevé à 7,7 millions d'euros, en hausse de 53% par rapport aux 5,0 millions d'euros de 2020, avec une marge d'EBIT de 29,1%, une amélioration significative par rapport aux 23,7% de 2020.

Le résultat avant impôt s'élève à 7,2 millions d'euros, en hausse de 44% par rapport aux 5,0 millions d'euros de 2020. Le résultat net s'élève à 5,6 millions d'euros, en hausse de 48% par rapport aux 3,8 millions d'euros de 2020.

Les capitaux propres s'élèvent à 23,7 millions d'euros, en augmentation par rapport aux 11,8 millions d'euros au 31 décembre 2020. La Position Financière Nette est positive en trésorerie de 12,1 millions d'euros, montrant une nette amélioration par rapport au 31 décembre 2020 (trésorerie positive de 141 milliers d'euros) ; la Position Financière Nette a principalement bénéficié de l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en raison de l'opération de cotation de l'EGM.

Nomination de Maurizio Baldassarini

L'assemblée générale a nommé Maurizio Baldassarini en tant qu'administrateur, qui restera en fonction jusqu'à l'expiration du mandat des autres administrateurs actuellement en fonction, c'est-à-dire jusqu'à la date de l'assemblée générale appelée à approuver les états financiers au 31 décembre 2023.

Le curriculum vitae de M. Baldassarini est disponible auprès de Borsa Italiana S.p.A. et sur le site Internet www.takeoffoutlet.com, dans la documentation relative à la liste pertinente mise à disposition en prévision de l'assemblée générale ainsi que dans la section Gouvernance/Agents sociaux.

Nomination du Conseil des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale a approuvé le renouvellement du Collège des commissaires aux comptes pour la période triennale 2022-2024. Sur la base de la liste unique présentée par Summit S.p.A., titulaire de 11 347 750 actions, soit 72,63 % du capital social, ont été nommés : Luca Provaroni (Président), Sebastiano Bonanno (Commissaire aux comptes titulaire), Egidio Romano (Commissaire aux comptes titulaire), Riccardo Papparuso (Commissaire aux comptes suppléant), Pietro Deleonardis (Commissaire aux comptes suppléant). L'Assemblée Générale a également approuvé les rémunérations associées

Le curriculum vitae des commissaires aux comptes est disponible auprès de Borsa Italiana S.p.A. et sur le site Internet www.takeoffoutlet.com, dans la documentation relative à la liste pertinente mise à disposition en prévision de l'assemblée générale ainsi que dans la section Gouvernance/Agents sociaux.

Autorisation d'achat et de vente d'actions propres

L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à acheter et à vendre des actions propres conformément aux articles 2357 et suivants du code civil italien, ainsi qu'à l'article 132 du TUF (loi consolidée sur les finances) et à l'art. 144-bis du règlement Consob n°11971 du 14 mai 1999. L'autorisation d'achat a été accordée pour une période de 18 mois à compter de ce jour ; en revanche, l'autorisation d'aliéner des actions propres n'est pas limitée dans le temps.

L'autorisation vise à doter la société d'un outil efficace lui permettant de créer un stock de titres pour vendre, céder et/ou utiliser les actions propres, conformément aux orientations stratégiques que la société entend poursuivre, ou dans le cadre d'opérations extraordinaires telles que, à titre d'exemple mais non limitatif, des swaps, des échanges, des apports ou au service d'opérations de capital ou d'autres opérations sociétaires et/ou financières et/ou d'autres opérations à caractère extraordinaire telles que, à titre d'exemple mais non limitatif, des acquisitions, des fusions, des scissions, des émissions d'obligations convertibles, des obligations, des warrants, etc. ;

et, en tout état de cause, pour poursuivre les finalités autorisées par les dispositions réglementaires en vigueur, y compris celles couvertes par le Règlement (UE) n° 596/2014 ainsi que toutes les pratiques autorisées par la Consob.

Le nombre maximum d'actions achetées, en tenant compte des actions TAKE OFF S.p.A. détenues à ce moment-là en portefeuille par la Société et ses filiales, ne pourra pas dépasser 5% du capital social de la Société.

Le prix unitaire pour l'achat des actions sera établi au moment de chaque transaction individuelle, à condition que les achats soient effectués à un prix qui ne s'écarte pas de plus de 25% du cours officiel de Borsa Italiana enregistré le jour précédant celui où la transaction individuelle est effectuée, et, en tout cas, dans le respect des termes et conditions prévus par le Règlement Délégué et les autres réglementations applicables (y compris européennes ou supranationales) et les pratiques acceptées susmentionnées (le cas échéant), sans préjudice de la possibilité de dépasser ces limites en cas de liquidité extrêmement faible du marché, toujours dans les conditions mentionnées dans les réglementations susmentionnées. En termes de volume, les quantités journalières d'achat ne dépasseront pas 25% du volume quotidien moyen des transactions du titre TAKE OFF au cours des 20 jours de bourse précédant les dates d'achat.

La cession des actions propres achetées pourra être réalisée avant même l'épuisement des achats et pourra être réalisée en une ou plusieurs tranches par vente sur le marché, hors marché ou en bloc et/ou par cession aux administrateurs, salariés et/ou collaborateurs de la Société, en exécution de plans d'intéressement et/ou par tout autre acte de cession, dans le cadre d'opérations pour lesquelles il convient d'échanger ou de céder des paquets d'actions, y compris par voie d'échange ou d'apport, ou, enfin, à l'occasion d'opérations sur le capital impliquant la cession ou l'aliénation d'actions propres (telles que, à titre d'exemple, les fusions, les scissions, l'émission d'obligations convertibles ou de warrants servis par des actions propres).

À ce jour, la Société ne détient pas d'actions propres, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales.

Le procès-verbal de l'assemblée générale sera mis à la disposition du public selon les modalités prévues par la législation en vigueur.



Le **Groupe TAKE OFF** (TKO:IM - ISIN IT0005467425) opère dans le secteur du commerce de détail de vêtements et d'accessoires pour adultes et enfants, avec une présence sur tout le territoire national dans 140 magasins, dont 26 sont gérés directement et 114 sous contrat de franchise. Il poursuit un projet de développement stratégique basé sur l'expansion des points de vente en s'appuyant sur 5 avantages concurrentiels : la connaissance des préférences d'une large catégorie de clients, une attention particulière à l'expérience client, un niveau élevé de compétence opérationnelle, de solides relations avec les fournisseurs et des politiques d'achat efficaces.

La société mère Take Off S.p.A. est la principale chaîne italienne de magasins d'usine proposant des produits de marque propre et de marque de tiers. Outre la distribution de marques de renommée internationale, elle offre une expérience de shopping de type "boutique de mode" grâce à un large portefeuille de marques propres, tant pour hommes que pour femmes (Andrea Maggi Milano, Henry Smith London, 121, Massimo Moresco, Gaia Galli Milano, Stella Berg, Yuko Hayate Tokyo). Avec 31 points de vente, dont 26 sont gérés directement et 5 sous contrat de franchise, elle se prévaut d'un modèle économique innovant basé sur le discount et la gestion des stocks, grâce à la gestion "active" de la logistique et à une base de données d'environ 147 000 clients affiliés. En 2021, elle a inauguré sa propre plateforme de commerce électronique, un outil permettant de maximiser le rayonnement de la marque.

La filiale Over S.p.A., avec 109 points de vente exclusivement sous contrat de franchise et une base de données de 261 000 clients, fabrique des produits de marque propre pour les enfants jusqu'à 14 ans : la marque Overkids allie haute qualité et prix abordables, ce qui permet au Groupe de servir des clients de toutes les tranches d'âge, améliorant ainsi leur degré de fidélité.

Communiqué de presse disponible sur www.1info.it et www.takeoffoutlet.com

CONTACTS

ÉMETTEUR – Take Off

Tél. +39 329 3397423

Davide Piccinno, Responsable RI : davide.piccinno@takeoffoutlet.com

CONSEILLER RI – IR Top Consulting

Tél. +39 0245473884

Maria Antonietta Pireddu, m.pireddu@irtop.com, Domenico Gentile, d.gentile@irtop.com

CONSEILLER EURONEXT GROWTH – EnVent Capital Markets Ltd

Tél. +44 (0) 2035198451 / +39 06 896841

Luca Perconti, lperconti@eventcapitalmarkets.uk